

MAÎTRISER LE RÈGLEMENT DE CIMETIÈRE

Réglementation, pouvoirs de police et responsabilités

1 JOUR, 7 HEURES

GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CODE : GJU14

Objectifs de la formation

- Disposer de tous les éléments juridiques afin de rédiger un règlement des cimetières actualisé et adapté à sa commune
- Assurer la diffusion du règlement et faire garantir son respect

Animée par

- **ROBIN Genevieve**
Directrice du CCAS de REIMS et du CHRS les Primevères,

Public concernés

- Maire et conseiller municipal, chef d'entreprise de services funéraires, assistant et conseiller funéraire, fonctionnaire au sein des affaires funéraires

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités,

Cerner le cadre réglementaire et juridique

- Intégrer les conséquences du décret 2010-917 du 3 août 2010 : chaque commune disposant d'un cimetière doit mettre en place un règlement indiquant des horaires d'ouverture
- Focus sur la loi 1350-2008 du 19 décembre 2008 : obligation pour les communes de plus de 2000 habitants et de disposer d'un espace de dispersion et de sépultures cinéraires dans l'enceinte du cimetière
- Quelles conséquences pour la simplification administrative voulue par le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 : une plus grande surveillance des opérations funéraires et un encadrement effectif dans les cimetières

Identifier tous les cas engageant la responsabilité du maire en cas d'absence de surveillance et le contrôle des opérations funéraires dans ses cimetières

dans la mesure du possible, à une douzaine de participants

- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT
■ Entreprises privées	990,00 €HT
■ Communes < 40 000 habitants	590,00 €HT

Délimiter le rôle et l'application du règlement sous sa forme administrative et juridique

- Le respect du règlement et ses modalités de diffusion
- Identifier les obligations communales y compris pour les communes concernées par l'obligation de sites cinéraires

Décrypter les éléments et articles indispensables à intégrer dans son règlement de cimetière

- Identifier les pouvoirs de police et de contrôle du maire
- Comment éviter les abus de pouvoirs

Comprendre la destination du règlement pour le public et les opérateurs funéraires

- Bien gérer les cas de litiges avec des entreprises et avec les familles
- Respecter les règles en matière d'hygiène et de sécurité

Exercice pratiques

- Travail en sous-groupes à partir des règlements fournis par les participants

